



FACE AUX ATTAQUES DE CE GOUVERNEMENT CONTRE LES SALARIE-ES ET L'EDUCATION SOYONS PRÊT-ES !

Sans surprise, le président Macron n'a pas l'intention de renoncer au passage en force sur la casse du Code du Travail, alors que l'abstention a montré qu'il n'avait pas de majorité sur ce projet.

Celui-ci, plus violent que la Loi travail I est le prolongement du démantèlement commencé par les gouvernements précédents contre les droits des salarié-es et des retraité-es. C'est la politique libérale prévue par le président revendiquée par le MEDEF au seul bénéfice des classes dirigeantes. **La CGT dénonce le transfert d'une part des cotisations sociales vers la CSG, l'extension de l'inversion de la hiérarchie des normes, la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires et le blocage de leurs salaires.**

Dans l'Education nationale, la nomination du ministre Blanquer est annonciatrice de mauvais coups contre l'Ecole et ses personnels. Son dernier passage à la tête de la DGESCO sous Sarkozy est tristement célèbre par sa politique de dérégulation du cadre national et de suppression de 80 000 postes sur ce quinquennat.

Après avoir manié la langue de bois pendant les élections législatives et usé d'un discours se voulant rassurant, les actes sont inquiétants pour l'Ecole et les personnels. La CGT Educ'action ne s'y trompe pas : les méthodes, les décisions et les cadres nommés au ministère sont idéologiquement marqués du sceau réactionnaire et libéral.

De plus, le dialogue social prôné par le Président et le ministre sont largement absents comme en témoignent les deux premiers textes (collège et rythmes scolaires) validés par le seul ministère, alors qu'ils étaient largement repoussés par les instances consultatives.

A l'Ecole, comme pour les droits des salarié-es, nous savons que les vieilles recettes seront encore utilisées et aggravées pour satisfaire le MEDEF et le libéralisme, fragilisant ainsi une nouvelle fois les plus faibles.



La CGT et les salarié-es ont clairement refusé la loi travail I. Nous saurons combattre son aggravation par la loi travail II et tous les projets de réforme qui cassent le cadre national de l'Education ou remettent en cause les conditions de travail des personnels.

La CGT dénonce la volonté du gouvernement de décider vite et de détruire tous les cadres nationaux en matière du droit du travail, de protection sociale, de conditions de travail et du rapport à notre employeur. Le Président cherche à individualiser le droit du travail pour isoler les salarié-es.

Tout au long du mois de juin, la CGT a organisé meetings et rassemblements pour alerter sur les dangers des projets du gouvernement. Face à ces attaques, la CGT réaffirme que c'est collectivement que nous pourrons nous opposer.

**Construisons le rapport de force
interprofessionnel pour faire reculer
Macron sur la nouvelle loi travail.**

**Dès la rentrée toutes & tous ensemble,
en grève le mardi 12 septembre 2017.**

Territorialisation, dérégulation, autonomie:

Dédoublage des CP-CE1 en Éducation prioritaire Quand le ministre impose la casse !

Cette mesure fait partie des promesses de Macron. Il souhaite l'appliquer dès septembre 2017 alors que la rentrée était déjà bouclée.

Quelques jours à peine après sa nomination, le ministre arpenteait les plateaux télé et la presse écrite pour vendre son plan d'action en la matière...

Il réitérait ses annonces pharaoniques de redéployer les personnels "Plus de maîtres-ses que de classes"(PDMQDC) pour dédoubler presque 5000 classes. Mais les audits dans les académies pour la mise en œuvre ont eu raison des promesses. **A ce jour, ce ne sont que 2500 classes de CP en REP+ qui seront touchées par la mesure.** Le reste viendra plus tard... ou pas ?

Les premières remontées font apparaître que cette mesure décidée, dans la précipitation, sans aucun moyen nouveau, introduit une nouvelle aggravation des conditions d'enseignement (achat de paravents pour diviser les salles, ponction des brigades de remplacement et-ou des PDMQC, embauche de contractuel-les).

La CGT Educ'action continue de porter son exigence de réduction des effectifs (20 élèves maximum par classe, 15 en éducation prioritaire) et d'un plan pluriannuel de recrutement et d'investissement pour des écoles à taille humaine et accueillantes.



Nouvel aménagement des rythmes scolaires : STOP au massacre.

Le nouvel arrêté instaure la possibilité, pour les collectivités territoriales de revenir à la semaine de 4 jours et de déroger au calendrier scolaire annuel dès septembre 2017.

Sans remettre en cause les décrets Peillon-Hamon, il amplifie la territorialisation, aggrave la désorganisation du travail, les inégalités sur l'ensemble du territoire et casse le cadre national de l'année scolaire : plus aucune règle commune n'existera, tant pour les élèves que pour les personnels.

Dans ces conditions, il était impossible pour la CGT Educ'action de prendre part au vote du CSE et du CTM.

Pour la CGT Educ'action, il n'est pas question d'accepter un retour au décret Darcos de 2008. Au prétexte d'un aménagement du rythme scolaire, ce décret en créant la semaine de 4 jours, était néfaste aux apprentissages et avait provoqué la casse des RASED.

Il est urgent d'abroger tous ces décrets qui dégradent les conditions de travail de tous les personnels (Éducation nationale et territoriaux) et les conditions d'étude des élèves (perte d'heures d'enseignement et lourdeur des semaines).

La CGT Educ'action exige l'ouverture immédiate de négociations sur les rythmes. Cela passe par la réduction du temps de travail des enseignant-es, le maintien des horaires des élèves et la diminution des effectifs par classe. Globalement il est grand temps de réfléchir aux emplois du temps des familles et à un projet de société pour le bien commun.

Blanquer : un idéologue aux manettes

Le nouveau ministre, n'est pas inconnu dans le monde de l'Éducation. Après avoir été recteur, il fut surtout le DGESCO qui appliqua la ravageuse politique libérale de N. Sarkozy et L. Chatel...

JM Blanquer au ministère, c'est l'école de la pensée ultralibérale insufflée par l'Institut Montaigne et « Agir pour l'École » fondée par le groupe AXA ou par les directions de l'enseignement catholique. C'est la promesse d'une offensive idéologique plébiscitant les neurosciences au service des officines pédagogiques ultra réactionnaires

Avec J-M Blanquer, c'est la volonté du Président de la République de libéraliser l'Éducation, de casser son caractère national, d'amplifier l'austérité, de fragiliser le statut des personnels, de déréglementer le système actuel et de mettre à mal l'enseignement professionnel. **Pour la CGT Educ'action, c'est un très mauvais signal pour le monde éducatif, les personnels et les élèves.**

"en marche" vers l'Ecole de la concurrence !

Réforme Collège : On garde le pire !

L'arrêté ministériel abroge certains principes de la réforme du collège en permettant le retour d'options facultatives, d'options bi-langues dès la 6^e (qui, en fonction des académies, n'ont même parfois jamais disparu), des sections européennes ainsi que la quasi suppression des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). L'arrêté incite à utiliser la minuscule dotation complémentaire de 3 h pour recréer les options et laisse plus de marge encore à la modulation des horaires disciplinaires annuels. Rappelons que cette dotation est le seul moyen à la disposition des équipes pour des dédoublements, qui seront donc encore plus difficiles à mettre en place.

Cet arrêté laisse une marge d'autonomie de plus en plus grande aux établissements (à leurs chefs dans les faits), que ce soit dans les contenus (EPI ou non, options ou non) dans les horaires (groupes à effectifs réduits contre mise en œuvre des options, modulation des horaires disciplinaires sur un cycle).

Il accentue la mise en concurrence des personnels et des disciplines avec les pressions managériales qui l'accompagnent et crée un collège à deux vitesses reproduisant ainsi les inégalités sociales.

Si la CGT Educ'action est totalement opposée à la réforme du collège, pour elle, ce nouvel arrêté n'améliorera pas la situation, va amplifier l'autonomie et généraliser la concurrence entre établissements. C'est une nouvelle attaque contre le collège unique et l'égalité entre les élèves sur le territoire.

C'est pourquoi la CGT Educ'action a donc voté contre ce projet d'arrêté au CSE.

Elle exige :

- l'abrogation de la réforme du collège ainsi que l'ouverture de négociations pour un autre projet,
- la suppression du socle commun et de l'évaluation des compétences qui lui sont associées,
- un nombre maximal de 20 élèves par classe et 15 en Éducation prioritaire,
- des personnels en nombre suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins,
- un cadrage national pour travailler en groupes à effectifs réduits,

Lycées ZEP

Alors que l'ancienne ministre avait promis un retour des lycées dans l'Éducation prioritaire après les élections, JM Blanquer ne se sent pas lié par cette promesse. Il refuse, donc, d'entendre les revendications exprimées pendant une lutte de plusieurs mois des personnels de ces lycées.

La CGT Educ'action revendique le retour de tous les lycées concernés dans la carte de l'Éducation prioritaire.

Elle exige son extension à partir de critères objectifs et négociés, des moyens supplémentaires ainsi qu'une limite de 20 élèves par classe fixée réglementairement pour les lycées d'Éducation prioritaire.

Bacheliers sans affectation :

À la veille de la rentrée universitaire, 6000 bacheliers restent sans solution quant à leur poursuite d'étude. Cette situation calamiteuse est la conséquence du manque de moyen dans l'enseignement supérieur : un bon moyen de mettre en place des prérequis afin d'organiser la sélection post bac. !

La CGT s'oppose à toute forme de sélection à l'entrée de l'université.

Fonctionnaires : toutes et tous menacés-es. Mobilisons-nous !

Avec le gel du point d'indice dès 2018, le rétablissement du jour de carence, et l'engagement électoral de supprimer 120 000 postes, les attaques s'accroissent contre les fonctionnaires.

La CGT Educ'action exige une **augmentation immédiate et générale des salaires et des pensions de 400 €** pour compenser la perte de pouvoir d'achat. **Elle rappelle son opposition au PPCR et exige la création de grilles indiciaires uniques de 14 échelons dans un seul grade.**

Toutes les primes et indemnités doivent être intégrées au salaire qui ne peut être inférieur à 2250 € par mois (soit 1800 € net).

Voie professionnelle du lycée : menace de dérégulation massive !

Le ministre de l'Éducation nationale animait les réflexions du programme éducatif du candidat Fillon prônant la sortie de la voie professionnelle de l'Éducation nationale. Objectif : fusion de la voie pro et des CFA. Le candidat Fillon a échoué, **les dangers pour la voie pro du lycée ne sont pas écartés pour autant**. Si le transfert des PLP vers les Régions n'est plus l'option la plus probable, elle est toujours possible. Vu la volonté de gouverner par ordonnances, il y a matière à s'inquiéter sur la rapidité des attaques et sur la façon dont elles seront mises en œuvre. **C'est une dérégulation massive des contenus, des modalités d'enseignement, des diplômes... qui menace la voie pro**. Tous les leviers de la dérégulation sont là. Le campus des métiers et des qualifications, imposant la mixité statut scolaire-apprentissage, en est un. Partager les plateaux techniques des lycées entre formation initiale, continue des adultes, pro du supérieur est une attente des régions dans une **logique de rentabilité au détriment de la qualité de la formation initiale**. Elles veulent plus de latitude dans l'organisation des formations et le patronat en veut davantage dans la définition des contenus.

Les menaces sont réelles, et le calendrier posé : une nouvelle réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage est en préparation pour octobre-novembre 2017.

Au programme du gouvernement : austérité et déréglementation. Dans le public comme dans le privé : toutes et tous concerné-es

Macron entend remettre en cause l'essentiel des droits des salarié-es en quelques mois, et sans concertation. A la lecture des premiers éléments, l'ampleur de la destruction programmée du code du travail est énorme.

Casse du code du travail : une attaque à ne pas laisser passer.

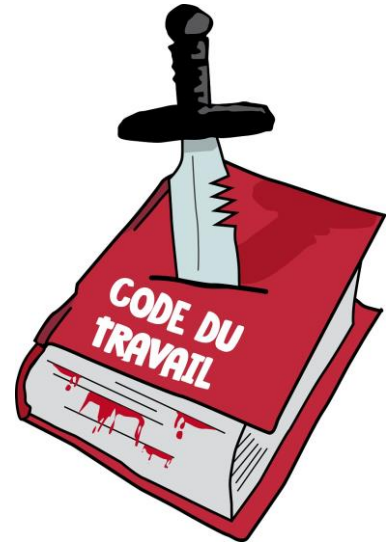
Sous prétexte de moderniser et renforcer la compétitive (vieille rengaine), le gouvernement Macron-Philippe veut définitivement inverser la hiérarchie des normes et élargir le champ des « négociations » au sein des entreprises, pour faire disparaître toutes les protections individuelles et collectives actuelles.

Les « discussions » montrent la volonté de s'attaquer aux conventions collectives. Tous les droits garantis par ces conventions de branche seraient remis en cause voire supprimés : primes (ancienneté, vacances, etc.), intégralité du salaire versée pendant les arrêts maladie, indemnités conventionnelles de départ en retraite ou de licenciement.

L'objectif est d'avoir un code du travail par entreprise le moins encadrant possible. Le contrat de travail ne serait plus opposable aux accords d'entreprise. Par exemple, si ces derniers prévoient une clause de mobilité ou encore une baisse des salaires et si le/la salarié-e refuse, il-elle serait purement et simplement licencié-e.

Pour la CGT, c'est la fin des garanties pour les salarié-es, l'organisation de leur mise en concurrence, le développement du dumping social avec explosion de la flexibilité et de la précarité.

La Fonction publique ne sera pas préservée d'une telle déréglementation. Le statut de fonctionnaire sera la prochaine cible.



Hausse de la CSG + attaque contre la protection sociale = Fausse augmentation de salaire.

En promettant une hausse de salaire pour les salarié-es par la suppression de la cotisation maladie (0,75 %) et de la cotisation chômage (2,4 %), Macron nous trompe au profit de la Finance. L'objectif : faire croire à 3,15 % de salaire en plus !

Sauf qu'il y a parallèlement une hausse de la CSG de 1,7 %. Le soi-disant gain de pouvoir d'achat représentera donc à peine plus de 30 euros par mois (pour un salaire brut de 2000 euros) tandis que les pensions des retraité-es diminueront.

Ce faisant, Macron affaiblit le financement de notre système de protection sociale par répartition.

La CSG, est une attaque contre le salaire socialisé, la sécu et la solidarité.

C'est aussi le cas pour la baisse des APL qui fragilise les familles et les étudiant-es les plus modestes.

De plus, le blocage du point d'indice va baisser les salaires.

Austérité quand tu nous tiens...

AUSTERITE,

DEREGLEMENTATION du TRAVAIL,

PRECARITE, INEGALITES.

Quand la *modernité* recycle de vieilles recettes libérales...

ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS.

Le 12 septembre 2017

**Toutes et tous en grève pour la
défense des droits des salarié-es, pour
un service public national
d'Education, contre l'austérité et pour
l'obtention de droits nouveaux.**